



PERSONNEL & ORGANISATION

Adresse de correspondance
North Galaxy – Tour B, 16^{ème} étage – Bte 80
Bd du Roi Albert II 33, 1030 Bruxelles

Votre courrier du	Vos références	Nos références	Annexe(s)
-------------------	----------------	----------------	-----------

Cher Collaborateur,

Suite à ma lettre du 11 décembre, dans laquelle je vous demandais de compléter le CV, je tiens à vous informer personnellement que cet appel n'avait nullement pour but d'ouvrir un dossier disciplinaire si vous ne pouviez ou ne souhaitiez pas compléter ledit CV, disponible on-line sur l'intranet du SPF Finances.

Ma question avait seulement pour but, à l'occasion de la création du Bureau Unique, d'une part d'attribuer, en tenant compte des connaissances individuelles, de l'expérience et des souhaits, aux personnes dont les tâches actuelles seront pour une grande partie transférées vers ce Bureau Unique, d'autres tâches appropriées dans leur service actuel, et d'autre part d'affecter – compte tenu des règles de classement en vigueur - les personnes les plus aptes dans ce bureau .

Avec étonnement, j'apprends que mon initiative provoque maintenant seulement beaucoup d'émoi et est ressentie comme une menace, alors que, lors de la réunion d'information du 9 novembre 2006, je vous avais clairement expliqué pourquoi je vous demandais de compléter ce CV. J'apprends d'autre part que les organisations syndicales voient dans mon initiative un prétexte pour entreprendre des actions e.a. au port d'Anvers.

Vu que, en tant qu' Administrateur des Douanes et Accises, je suis responsable du rôle important des douanes et accises dans les activités économiques, je me vois obligé de retirer immédiatement la note qui provoque cette réaction exagérée.

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :

Personnel & Organisation

.be

Gerlinde De Vos
Tél. : 02-5763154
Nadine Genard
Tél. : 02-5765239

Toutefois, je regrette d'être amené à agir de la sorte. En effet, à défaut de pouvoir rassembler des informations pertinentes à propos des collaborateurs des services des douanes concernés par la création du Bureau Unique, je ne peux leur garantir qu'ils exerceront encore à l'avenir des tâches pour lesquelles ils sont le plus apte et qui leur donnent également satisfaction dans leur travail.

La présente note qui vous est adressée, l'est également aux chefs de service à qui je donne mission de veiller à ce que vous ne vous sentiez pas plus longtemps menacé par l'obligation de remplir le CV on-line.

L' ADMINISTRATEUR DOUANES ET ACCISES,

Noel Colpin